

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 4 juin 2019

39 Musée Gallé-Juillet - validation des tarifs pour les animations

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

M. CABARET

Mme GUENDOUZE

M. N'DIAYE

M. ATAKAYA

M. LELONG

Mme LEHNER

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. AKABLI

M. VILLEMMAIN

Mme MOUSSATEN

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI | 1 |

■ Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre du projet scientifique et culturel, le musée Gallé-Juillet propose de nouvelles animations, sous la forme de visites guidées et d'ateliers thématiques, d'une durée d'une à deux heures.

Il vous est proposé de voter les tarifs suivants pour ces animations :

- 5,00 € pour le plein tarif, à partir du 1^{er} juillet 2019,
- Gratuit pour les Creillois (sur justificatif de domicile) en juillet et août,
- 2,50 € pour les Creillois (sur justificatif de domicile) et les détenteurs du pass aggro, à partir du 1^{er} septembre 2019.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 juin 2019,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de valider les tarifs pour les nouvelles animations, à 5,00 € pour le plein tarif à partir du 1^{er} juillet 2019, et à 2,50 € pour les Creillois (sur justificatif de domicile) et les détenteurs du pass agglo à partir du 1^{er} septembre 2019.

Article 2 : d'imputer les recettes correspondant à la billetterie des animations sur le budget de la Ville, compte 322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telrecours citoyen](http://www.telrecours.citoyen) accessible par le biais du site www.telrecours.fr

Date d'affichage : 25 JUIN 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19.

et publication ou notification le 01/07/19...

affiché le 25/06/19

CREIL, le 01/07/2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE